

LA VIE SYNDICALE

ORGANE DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX

Rédaction et administration: 1231, rue DeMontigny Est, Montréal

Téléphone: FALKIRK 3694



FEVRIER 1941

L'union de tous les catholiques

Paroles à méditer

Catholiques de chez nous, patrons et ouvriers, chefs des Syndicats, chefs des Unions internationales, "La Vie Syndicale" propose à votre attention, à votre méditation ces paroles par lesquelles Pie XI, le 15 mai 1931, terminait son encyclique "Quadragesimo Anno".

"Combien d'oeuvres magnifiques entreprend de toutes parts le zèle infatigable des catholiques, soit pour le bien social et économique, soit en matière scolaire et religieuse, il n'est personne qui l'ignore. Mais il n'est pas rare que l'action de ce travail admirable devienne moins efficace par suite d'une excessive dispersion des forces. Qu'ils s'unissent donc, tous les hommes de bonne volonté, qui, sous la direction des pasteurs de l'Eglise, voulant combattre ce bon et pacifique combat du Christ; que, sous la conduite de l'Eglise et à la lumière de ses enseignements, chacun selon son talent, ses forces, sa condition, tous s'efforcent d'apporter quelque contribution à l'oeuvre de restauration sociale chrétienne que Léon XIII a inaugurée par son immortelle Lettre "Rerum Novarum"; n'ayant en vue ni eux-mêmes, ni leurs avantages personnels, mais les intérêts de Jésus-Christ; ne cherchant pas à faire prévaloir à tout prix leurs propres idées, mais prêts à les abandonner, si excellentes soient-elles, dès que semble le demander un bien commun plus considérable; en sorte que, en tout et sur tout, règne le Christ, domine le Christ, à qui soit honneur, gloire et puissance dans tous les siècles !

Pour qu'il en soit ainsi, à vous tous, Vénérables Frères et chers Fils, à vous tous qui êtes membres de la grande famille catholique confiée à Nos soins, mais avec une particulière affection de Notre coeur à vous, ouvriers et autres travailleurs des métiers manuels que la divine Providence Nous a plus fortement recommandés, ainsi qu'aux patrons chrétiens, Nous accordons paternellement la Bénédiction Apostolique."

Ce bon grain est-il tombé en chacun de nous comme sur un sol rocailleux, dans un buisson d'épines ou en terre fertile ?

Jean BERTRAND, ptre, aumônier général,
Syndicats Catholiques et Nationaux de Montréal.

La conférence nationale de la construction

Les 10, 11 et 12 courants s'est tenue à Ottawa une Conférence nationale dans l'industrie du Bâtiment et de la Construction.

Convoquée sous les auspices du Conseil national de l'Embauchage, elle groupait une soixantaine d'employeurs et employés affiliés aux Associations patronales et ouvrières, les plus représentatives du pays, dans cette industrie, à savoir: Unions internationales, Unions canadiennes, Syndicats catholiques.

Les délégués représentaient tous les métiers de la construction et, à la fois, tous les principaux centres de six provinces: Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta.

Le but de la "Conférence" était:

1.—de savoir si l'industrie de la construction doit reconnaître elle-même que les nécessités de la guerre peuvent exiger de suspendre, dans les travaux de guerre, les conditions de travail en vigueur dans les travaux privés;

2.—de définir mesures et moyens propres à effectuer telle suspension ou dérogation des conditions de travail actuelles, pendant la durée des hostilités, sur lesdits travaux de guerre;

3.—de faire agréer par tous les intéressés dans la construction, dans toutes les provinces, les mêmes points de vue et le même mécanisme, pour assurer une collaboration uniforme et efficace, avec les Gouvernements fédéral et provinciaux, dans la poursuite de la guerre.

En un mot, il s'agissait de voir dans le concret, comment l'industrie de la construction pourrait donner suite à l'arrêté ministériel fédéral no 7440. Arrêté qui pourvoit à la stabilisation des salaires à un niveau raisonnable dans toutes les industries, durant la guerre; et cela, au moyen, lorsque nécessaire, d'un mécanisme de conciliation et l'arbitrage. Le but de l'arrêté ministériel fédéral no 7440 est de contribuer à empêcher une hausse indue du coût de la vie.

Bref, que l'industrie de la construction décide elle-même ce qui devrait être fait à l'époque actuelle, en ce qui la concerne, plutôt que de laisser le gouvernement agir à l'arbitraire, voilà ce qui a été compris par la Conférence.

Les questions étudiées à cette "Conférence" portaient sur les diverses modalités des salaires, la durée du travail, l'emploiement, les méthodes de contrôle ou d'application des mêmes conditions de travail et la question de réhabilitation d'après-guerre, conjointement avec la formation professionnelle.

Cette conférence n'aura pas été vaine. Elle s'est terminée par une résolution maîtresse fort opportune et qui promet être très utile.

Des comités paritaires régionaux collaboreront avec les gouvernements provinciaux, pour régler selon le besoin des circonstances, les conditions de travail spéciales à être appliquées sur tous les travaux de guerre.

L'exemple de cette "conférence" pourrait être avantageusement suivi dans d'autres industries.

Alfred CHARPENTIER

Face à l'avenir!

Avec le présent numéro la Vie Syndicale entre dans une phase nouvelle de son existence.

Avec plus d'ardeur que jamais elle entend défendre les principes qui sont la base des syndicats catholiques et soutenir avec vaillance les syndicats eux-mêmes dans la mission qu'ils poursuivent avec tant de succès dans notre chère province de Québec.

Bien en face, la Vie Syndicale regarde l'avenir avec confiance, avec une volonté inébranlable, un dévouement de tous les instants et entend marcher sans défaillance vers le but à atteindre: assurer la prospérité et l'augmentation numérique des syndicats qui doivent être des unités valeureuses de l'armée de la paix industrielle et de la paix sociale.

Elle défendra avec une vigueur toujours nouvelle la doctrine sociale de l'Eglise qui fait l'admiration de tous ceux qui veulent que la charité et la justice règnent entre toutes les classes de la société et plus particulièrement entre le patronat et le salariat.

Chers syndiqués, lisez attentivement et faites lire par vos parents et amis la Vie Syndicale, afin que sa circulation augmente, que les principes du syndicalisme catholique soient mieux connus et plus appréciés.

Votre généreuse collaboration est nécessaire au succès de la Vie Syndicale, votre organe officiel, le phare qui vous guidera sûrement au port, qui vous mènera à la réalisation entière de toute la mission du syndicalisme catholique. Comme la Vie Syndicale, face à l'avenir!

(Le Publiciste)

Aux patrons

La Vie Syndicale se présente à vous sous une toilette nouvelle. Elle vient vous offrir sa plus généreuse collaboration, vous tendre une main franche afin que vos industries, vos commerces progressent, pour obtenir que l'harmonie la plus solide règne entre vous et vous ouvriers et employés.

Elle veut vous donner l'assurance que les membres des syndicats catholiques seront vos collaborateurs sincères dans le travail à faire pour mener à bonne fin vos entreprises industrielles ou commerciales, contribuant ainsi à votre prospérité et à la leur.

Patrons et employeurs de toutes catégories, la Vie Syndicale vous demande: soyez des employeurs pour qui la justice est le guide de tous les instants. C'est encore le meilleur moyen de maintenir entre vous et vos employés et ouvriers ce courant de sympathie qui soutient et encourage dans la lutte de tous les jours. La Vie Syndicale ne cessera de recommander aux ouvriers de travailler consciencieusement et de ne rien faire qui puisse porter préjudice aux intérêts de leurs patrons.

Elle ne cessera aussi de réclamer du patronat toute la part de justice qui revient de droit aux ouvriers. Patrons et ouvriers ont le devoir de se traiter avec justice, et la Vie Syndicale entend bien le répéter aussi souvent que nécessaire.

Pensées

— L'ouvrier isolé est voué aux pires conditions de travail.
— L'étiquette syndicale doit être encouragée par tous les ouvriers syndiqués.

Les syndicats catholiques

Il suffit d'un peu de réflexion pour se rendre compte que des divers groupements ouvriers qui existent présentement dans notre province, le syndicalisme catholique est sûrement celui qui s'impose le plus sérieusement à l'attention du patronat, du salariat comme aussi à celle de tous les amis de l'ordre social.

Le syndicat catholique repose sur des bases solides à cause de son incorporation en vertu de la Loi des syndicats professionnels. Cette incorporation donne au syndicat une personnalité légale qui en impose aux patrons, aux pouvoirs administratifs et surtout aux ouvriers.

La responsabilité légale du syndicat donne à tous ses actes une valeur, une autorité qui a beaucoup de poids dans ses relations avec les patrons et surtout quand il s'agit de la discussion et de la conclusion d'une entente collective de travail.

Les pouvoirs administratifs hésitent moins à discuter avec un tel organisme et à lui accorder ce qu'il demande. Nos administrateurs et nos législateurs ont une plus grande confiance — on pourrait ici citer maints cas où cette confiance se manifestait au grand jour — dans les syndicats incorporés et leurs chefs, dont la valeur morale et intellectuelle les fait briller sur tous les autres chefs ouvriers.

Pour les ouvriers, le syndicat incorporé est une garantie indiscutable que les avantages, indemnités en cas de maladie, pensions et bénéfices mortuaires seront accordés et payés suivant le cas. La responsabilité légale du syndicat incorporé est la garantie que n'offre aucun des autres organismes ouvriers non incorporés.

Nous nous expliquons mal que les autorités provinciales et le département des assurances en particulier aient laissé et laissent encore certains groupements ouvriers et autres non incorporés faire de l'assurance et contracter ainsi des obligations onéreuses envers leurs membres et leurs dépendants qui ne sont et ne demeurent aucunement protégés.

Ouvriers syndiqués, aimez vos syndicats, défendez-les contre leurs ennemis, contribuez à leurs progrès et à leur donner une valeur numérique de plus en plus imposante et précieuse à une meilleure protection des intérêts bien compris de la classe laborieuse de notre province.

Faites que vos syndicats soient cette forteresse capable de résister aux assauts des ennemis de la paix industrielle et des principes chrétiens qui font si belle et si grande la mission du syndicalisme catholique dans le Québec.

J.-E.-A. PIN

Aux ouvriers syndiqués

La Vie Syndicale vous arrive toute pimpante et avec plus de foi que jamais dans l'avenir.

Elle veut devenir et demeurer l'organe vigoureux, énergique et dévoué sur lequel vous pourrez et devrez compter pour défendre efficacement vos intérêts professionnels et sociaux.

C'est toute une tâche que celle-là, mais devant les besoins de l'heure présente elle entend ne pas faillir afin de mériter votre confiance et l'appui dont elle aura besoin. Avec franchise, la Vie Syndicale appellera aux patrons et aux ouvriers leurs devoirs réciproques.

Les ouvriers ont des droits à faire reconnaître et respecter par les autres classes de la société, mais aussi des devoirs à remplir envers le patronat, les syndicats, les ouvriers et les autres classes de la société.

Quand les patrons et les ouvriers auront appris à se respecter réciproquement, à s'aider mutuellement dans la tâche de chaque jour, à se fier sincère-

ment aux uns et aux autres, à se traiter en toute justice, une ère nouvelle apportera au patronat, au salariat et à la société une paix bienfaisante, un contentement profond de vivre et une prospérité durable.

Ouvriers syndiqués, lisez et faites lire la Vie Syndicale, qui sera rendue intéressante par les renseignements utiles que vous y trouverez et par une matière à lire aussi variée que possible. De toute nécessité, il faut que vous lisiez votre journal, car c'est encore là le meilleur moyen de vous renseigner sur les activités des syndicats et sur maints autres sujets vous intéressant.

La Vie Syndicale compte sur vous pour accomplir toute sa mission, s'imposer de façon prenante à toute la classe laborieuse et attirer ainsi la sympathie et même l'encouragement des patrons et des annonceurs devenus des collaborateurs de la cause syndicale en notre métropole.

Aux annonceurs

La Vie Syndicale, qui entre avec le présent numéro dans une phase nouvelle de son existence, remercie bien sincèrement ses annonceurs de leur si précieux encouragement.

Cet encouragement a permis le renouveau opéré, renouveau qui prouve la volonté bien expresse de la direction des syndicats d'ajouter encore à la valeur des annonces par une matière à lire plus variée et disposée de façon plus prenante. Les retouches faites dans la disposition de la matière à lire ne manqueront pas de plaire à nos annonceurs et aux autres qui voudront recourir à nos pages pour arriver à augmenter le nombre de leurs clients.

La Vie Syndicale entre dans le foyer de chacun des membres

des syndicats catholiques, ce qui veut dire que les annonces sont lues par des milliers et des milliers de personnes chez qui elles produisent le meilleur effet.

La Vie Syndicale invite les marchands et les industriels à bénéficier de la publicité qu'elle leur offre à des conditions avantageuses. Tous les annonceurs sont sûrs de trouver dans les lecteurs de notre journal de futurs clients bien disposés car ils apprécient beaucoup le fait qu'on les invite à se faire clients par des annonces vraies.

En annonçant dans la Vie Syndicale, les marchands et les industriels manifestent une précieuse sympathie au mouvement dont elle est l'organe, et ils contribuent pour une large part dans l'oeuvre de rénovation et de paix industrielle des syndicats de notre ville et du district.

L'Union nationale du vêtement Les ouvrières de la chaussure

L'Union nationale du vêtement vient d'opérer des réformes devenues urgentes depuis quelque temps déjà. Ces réformes, maintenant qu'elles ont été faites, ne manqueront pas de porter leurs fruits et d'assurer aux employés de toutes les branches de l'industrie du vêtement des conditions de travail fort avantageuses tant au point de vue moral que social et économique.

Aujourd'hui les sections de la robe, de la chemise, des habits d'enfants, du vêtement pour homme et de la fourrure, bien que possédant chacune ses officiers ainsi que l'autonomie nécessaire pour mener à bonne fin leurs problèmes d'intérêts particuliers, ne font plus qu'une seule et même chose, une seule union, un seul mouvement pour toute l'industrie du vêtement.

De ce mouvement d'ensemble les plus heureux résultats sont attendus. L'Union nationale du vêtement devient plus représentative auprès des patrons et des autorités qui seront plus disposés à écouter ses chefs.

L'Union entend procéder dans ses revendications avec ordre et discipline. Elle ne regarde pas les patrons comme des individus quelconques, avides d'opprimer les ouvriers et qu'il faut combattre par le défi, la violence ou l'arrogance. Elle voit en eux des hommes avec qui il faut s'entendre et collaborer. Elle reconnaît aux patrons la légitimité du profit en même temps qu'elle reconnaît aux ouvriers le droit au juste salaire et d'être traités comme des êtres humains et civilisés. Elle tient compte de la concurrence locale, régionale, nationale ou internationale, qui existe entre patrons d'une même industrie. Elle sait que cette concurrence comme aussi le manque de sens social de certains employeurs sont la cause que beaucoup d'ouvriers ne reçoivent que des salaires de 7, 8, 9 et 10 dollars par semaine, et pour de durs labeurs, d'un surmenage déprimant, sous la menace constante d'être mis à pied si, par hasard, ils essaient de réclamer des conditions de travail et des salaires jugés justes et convenables.

Malgré les préjugés qui existent chez les ouvriers à l'égard des organisations ouvrières, les soupçons qui veulent que nos syndicats soient des syndicats de patrons, des syndicats de rackets ou parasites, l'Union nationale du vêtement ira de l'avant sans jamais faillir à la tâche, car elle veut, et d'une volonté

Seule doctrine

La doctrine sociale de l'Eglise a fait ses preuves. Les peuples qui, à travers les âges, ont voulu suivre la lumière de ses principes, ont trouvé la force qui les a protégés contre l'égoïsme et les injustes prétentions des puissants et des riches.

De nos jours cette même influence des principes chrétiens, sagement appliqués, se mesure avantageusement avec les organisations sociales dont le nerf principal est le "coffre aux millions."

Et si on la compare à l'idéal du clan socialiste réalisé en Russie par Lenine et Trotsky et depuis par Staline, on aura, d'une part, une abondance de bien, dans la justice et la charité; de l'autre, un abîme de malheurs, dans la spoliation et la cruauté.

On aura beau s'en étonner ou s'en scandaliser, il sera toujours vrai que l'Eglise catholique possède seule les plus efficaces moyens de solution des problèmes qui existent entre le Capital et le Travail.

(Ouvrier catholique)

Pensées

— La doctrine sociale catholique devra triompher de la neutralité en matière ouvrière.

— La valeur morale et matérielle du syndicat ouvrier incorporé ne se discute pas.

tenace, travailler à sauver les ouvriers canadiens du marasme économique dans lequel ils se débattent avec tant d'énergie.

Notre union a été fondée pour répondre à l'invitation des Papes Léon XIII et Pie XI afin de combattre le communisme, la misère et l'injustice sociale et, qu'on veuille en prendre bonne note, ce n'est pas maintenant que nous marchons de progrès en progrès, grâce aux conventions collectives de travail qui régissent les deux tiers de nos ouvriers, que nous cesserons de lutter.

Nous voulons que la justice et la charité règnent, que notre caractère national ne soit pas altéré par la propagande internationale à déguisements multiples. C'est pourquoi l'Union a des chefs dignes de toute la confiance des gens et qu'elle fait appel à toutes les bonnes volontés.

Elle entend encore et avec une volonté de tous les instants s'occuper de toutes les catégories d'ouvriers et d'ouvrières de notre industrie et les grouper solidement dans ses rangs afin de leur obtenir des conditions de travail et de salaires justes et raisonnables.

L'Union a maintenant son bureau permanent et son personnel à 1231 rue DeMontigny-est, où les membres seront toujours les bienvenus et où on prendra un soin particulier de bien noter les plaintes ou réclamations.

Parmi les femmes et les filles qui sont tenues de travailler pour gagner leur vie, il y a celles travaillant dans l'industrie de la chaussure.

Cette dernière catégorie de travailleuses subissent des conditions de travail qui sont mauvaises pour ne pas dire plus et sont exposées à certains dangers moraux qu'il faut de toute nécessité éloigner d'elles.

Généralement les ouvrières de la chaussure travaillent au pourcentage, ce qui prête à certains abus. Une ouvrière peut devenir une compétence hors ligne dans son travail, mais le contremaître peut, selon qu'il est juste et honnête, tenir bon compte de la capacité de cette ouvrière ou encore n'en rien faire et l'obliger à travailler dans des conditions très mauvaises.

Le prix à la pièce est par trop bas même pour atteindre la limite du minimum, ce qui veut dire, pour ces ouvrières, l'obligation de travailler avec une hâte qui mine et ruine les ouvrières.

Si ces ouvrières étaient organisées comme elles le devraient, leurs conditions de travail et de salaire pourraient être améliorées sensiblement et ce, tout à l'avantage de ces ouvrières qui devraient enfin se décider de se mêler de leurs affaires et le plus sérieusement possible.

Elles pourraient encore, ces ouvrières, se protéger plus efficacement contre certains atten-

tats à leur dignité et à leur honnêteté. Elles sont isolées, ce qui veut dire sans moyen aucun de se mieux protéger contre tous les dangers.

Nous savons bien, et nous nous plaignons à le dire, que nos ouvrières de la chaussure ont un savoir-faire dans leur travail digne d'un meilleur traitement que celui qu'elles subissent.

Le syndicat est pour ces ouvrières la planche de salut et le moyen le plus efficace d'arriver à obtenir des conditions de travail et de salaire convenables et de jouir d'un respect qui leur rendra la vie dans la manufacture moins pénible. Ouvrières de la chaussure, pensez-y donc et décidez-vous enfin de prendre en main la protection de vos intérêts.

Affirmez-vous

Les membres des syndicats catholiques ne doivent pas craindre de s'affirmer et de faire face aux railleries d'adversaires dont la valeur morale et économique ne va pas même à la semelle de leurs chaussures.

Ceux qui se moquent de vous sont plus à plaindre qu'à blâmer. Ils parlent parce qu'on leur dit d'attaquer sans merci les syndicats catholiques; ils marchent parce qu'on les pousse. Ils obéissent à leurs chefs qui ne

reviennent pas des succès considérables et soutenus des syndicats et qui craignent pour leur position. Si les adversaires crient si fort, critiquent si passionnément et se moquent de ceux qui appartiennent aux syndicats, c'est que ces derniers, comme des tanks puissants s'avancent, sur eux pour les anéantir. C'est la peur qui les fait agir.

L'assistance aux assemblées

Les ouvriers qui appartiennent au syndicat de leur métier ont le devoir d'assister régulièrement aux assemblées régulières et spéciales.

C'est un devoir impérieux de s'occuper de son syndicat, de secondar les efforts des officiers et de contribuer avec générosité et sincérité à la marche en avant du syndicat dans la voie du progrès.

Négliger d'assister aux assemblées de son syndicat, c'est manquer de générosité et de sincérité, c'est être un piètre syndiqué et c'est encore faire un accro au serment d'honneur de son initiation comme membre de son syndicat. L'ouvrier qui n'assiste pas ou rarement aux assemblées de son syndicat s'expose à tomber dans la catégorie des critiqueurs, démolisseurs devenus la plaie hideuse des syndicats.

Ouvriers syndiqués, assistez aux assemblées et devenez les artisans enthousiastes de l'avancement de vos syndicats.



Service en Relations Industrielles

Depuis quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constitutifs de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflits dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat; L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.**

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. NORMAN A. McLARTY,
Ministre

N. B. BRYCE M. STEWART,
Sous-ministre

Le conseil central

Je saisis avec empressement l'opportunité qui m'est offerte par la direction de la *Vie Syndicale* pour soumettre les quelques considérations qui vont suivre aux officiers et aux membres du Conseil central des syndicats catholiques de notre ville.

Cet organisme supérieur du syndicalisme catholique de Montréal a une importance considérable quand on y songe quelque peu: Il est, pour les syndicats affiliés, le phare qui indique la route à parcourir; il est le cénacle où se discutent avec prudence les problèmes qui se posent à l'attention du syndicalisme local; il est le conseiller des syndicats affiliés; il est le gardien et le protecteur des syndicats comme aussi des intérêts de leurs membres.

Le Conseil central, on le voit, a une mission de toute première valeur à remplir afin de promouvoir les intérêts supérieurs du mouvement dans notre ville. Il doit veiller avec un soin jaloux à ce que la bonne entente règne entre les divers groupements affiliés comme aussi entre le patronat et le salariat.

Les syndicats affiliés ont le devoir de contribuer à augmenter l'influence du conseil en nommant comme délégués leurs meilleurs hommes. Ils ont aussi le devoir d'exiger que leurs délégués assistent régulièrement aux séances du conseil et leur soumettent des rapports sur ses activités.

Si les syndicats ont des devoirs à remplir envers le conseil, les délégués en ont aussi de très importants: étudier avec soin les questions soumises pour discussion; soumettre aux séances du conseil des questions intéressant le mouvement; accepter de bonne grâce les charges qu'on pourrait leur confier; donner leur plus généreuse collaboration aux officiers et voir à ce que les dus de leurs syndicats soient payés en temps au conseil.

Je demande à tous les délégués et à chacun d'eux de contribuer à faire du conseil l'organisme le plus vivant de la C.T.C.C. et ce, pour le profit des ouvriers et de la grande cause du syndicalisme catholique dans notre région.

J.-B. DELISLE, président.

Sans mesquinerie

Avec chaque nouveau mois revient pour les membres d'un syndicat, le devoir de payer leurs cotisations mensuelles.

Ne mesquignons pas et acquitons-nous de ce devoir sans retard. S'il en coûte aujourd'hui de payer la cotisation due au syndicat, nous n'aurons pas plus de courage demain. N'attendons pas; ne remettons pas à plus tard; payons résolument la cotisation dès qu'elle devient due.

La recommandation s'adresse aux syndicats affiliés au Conseil central et à la C.T.C.C., comme aussi aux membres des syndicats. Les retardataires causent une foule d'ennuis qu'ils pourraient éviter facilement en accélérant le pas...

Ouvriers syndiqués, si vous croyez que vos syndicats, le Conseil central et la C.T.C.C. rendent des services, qu'ils sont indispensables à la classe travailleuse dont vous êtes, qu'ils doivent se développer davantage, payez en temps vos redevances. Payez-les résolument et sans mesquinerie. Rappelez-vous toujours du dicton qui dit: "Qui donne vite donne deux fois."

Ce qu'il faut

Oui, ouvriers, ce qu'il faut dans les rangs des syndicats catholiques, ce sont des convaincus, des dévoués et même des audacieux.

Ne publions pas, les syndicats catholiques tendent à la formation d'une élite ouvrière efficacement militante pour la défense des principes chrétiens et des intérêts bien compris des travailleurs.

Or, si nous voulons être sérieux et sincères comme membres des syndicats, faisons-nous un devoir de suivre les réunions d'études du Cercle Léon XIII et sachons que la vraie virilité s'acquerra surtout par la pratique régulière et fidèle de nos devoirs religieux.

Pourquoi ?

Pourquoi annoncer dans la *Vie Syndicale* ?

Parce que la *Vie Syndicale* va dans la famille des membres des syndicats catholiques, dans les familles canadiennes-françaises de notre ville et dans maintes familles du diocèse; parce que la *Vie Syndicale*, à cause de son format, de sa classe de lecteurs, est un excellent médium d'annonce pour tout ce qui vaut quelque chose, et parce que c'est par là donner un encouragement à un petit journal qui tâche au moins de mériter le nom de catholique. Voilà!

Question de droit

Un prêtre, affligé d'un embonpoint vraiment gênant, allait prendre le train. Pendant qu'il montait péniblement les marches du wagon, deux messieurs du compartiment plaisaient à son sujet d'une façon malhonnête. Sans s'émouvoir le moins du monde de leurs railleries:

— C'est curieux tout de même, dit-il, qu'on ait le droit d'être bête et qu'on n'ait pas le droit d'être gros...

Guerre à l'isolement déprimant

Il est plus que jamais nécessaire que les travailleurs se rendent bien compte que le succès ne s'obtient que par des efforts répétés.

Et parmi les travailleurs il en est un certain nombre qui, malgré bien des efforts, ne réussissent jamais à obtenir ce pourquoi ils luttent avec persévérance. La véritable cause de ces efforts est l'isolement dans lequel ils sont et d'où ils refusent de sortir.

Ouvriers, qui vous vous plaignez si souvent et avec une énergie toujours nouvelle de votre sort si malheureux, si vous vous refusez de vous bien mettre dans la tête qu'il doit y avoir un moyen de sortir d'une situation qui vous déprime et rend malheureux.

Vos conditions de travail sont pénibles, votre salaire est au-dessous du niveau qui vous permettrait de faire face à toutes vos obligations familiales et sociales. Cessez donc de vous lamenter, de crier à l'injustice sociale, et demandez-vous si vous

ne devriez pas faire comme cet ouvrier qui, dans l'impossibilité de transporter une pièce de bois trop lourde pour lui, demande à un sien ami de lui prêter assistance. Tous deux, ils déplacent et en un clin d'oeil cette pièce de bois.

Faites comme l'ouvrier ci-dessus mentionné, et demandez l'aide de vos camarades de travail qui eux appartiennent à un syndicat catholique et qui, grâce au groupement des bonnes volontés, des énergies, du courage de chacun, ont réussi à apporter à leurs conditions de travail et à leurs salaires des améliorations étonnantes. Rappelez-vous bien que ce qu'un seul ne peut faire, plusieurs le font avec une aisance étonnante.

Le syndicat professionnel existe justement pour que les ouvriers y appartenant y trouvent des avantages dont ils profitent eux et leurs dépendants. Le salut de l'ouvrier manuel, de l'employé de commerce et de bureau est dans le syndicat professionnel incorporé et non dans l'isolement.

plus important et le plus apte à assurer chez nous la paix sociale comme aussi à augmenter la valeur économique et sociale de tous nos ouvriers.

Combattre le communisme

Le communisme veut nier tous les droits de propriété. Sans droit de propriété, la famille disparaît.

Pour être heureux, le monde doit posséder la pensée, le capital et le travail. Le communisme détruit ces trois facteurs indispensables. Il a détruit la pensée en niant Dieu, source de la pensée. Il n'a pu détruire le capital puisque le matériel existait, mais il a réduit le capital en en donnant des tranches à ceux qui n'en avaient pas. Il a détruit le travail en préconisant l'esclavage.

Le Père Côté, comme remède, suggère l'embargo sur les produits russes, la déportation de tous les communistes et le refus d'admission ou de naturalisation de tous ceux de Russie qui cherchent à venir ici.

Syndicat catholique

Qu'on veuille ou non l'admettre, le syndicat ouvrier catholique est le contrepois efficace à la double tyrannie du caduc sans foi, sans patrie, sans deux sans foi, sans patrie, sans autre règle que la loi du plus fort.

La nécessité du syndicat

Le syndicat professionnel est aussi nécessaire à l'ouvrier industriel, à l'employé du commerce que les ailes à l'oiseau pour voler, que la vapeur à la locomotive pour aller avec rapidité d'un endroit à un autre, que la gazoline à l'automobile et à l'avion pour franchir les espaces. A quoi peuvent servir un oiseau sans ailes, une locomotive sans vapeur, une automobile et un avion sans essence?

Ce que l'ouvrier isolé ne peut faire pour améliorer ses conditions de travail et obtenir un meilleur salaire, le syndicat qui possède la valeur numérique et morale et une valeur légale, l'obtient et sans de sérieuses difficultés.

Si les ouvriers industriels et les employés du commerce comprennent la valeur de l'organisation, ils appartiendraient tous à un syndicat catholique; ils se rendraient mieux compte que le syndicat catholique incorporé avec sa personnalité légale représente une valeur qui compte pour beaucoup; ils constateraient que la valeur morale reposant sur les principes chrétiens en impose à l'attention des pouvoirs administratifs et législatifs comme aussi des patrons.

Ouvriers et employés de toutes les catégories de langue française, appartenez aux syndicats catholiques dont les chefs sont de chez nous, ayant notre mentalité, nos aspirations religieuses et patriotiques; venez contribuer à faire du syndicat catholique le mouvement ouvrier le

L'économie

doit être pratiquée par toutes les personnes de la famille, car elle bénéficie à toutes, sans exception.

L'ouverture d'un Compte d'Epargne est un acte essentiel dans la pratique de l'économie.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège social : Montréal
221, rue St-Jacques ouest, 316 succursales et bureaux
"OU L'EPARGNANT DEPOSE SES ECONOMIES"



GANTERIE

Gilets de cuir Tricots
Vêtements de travail Chemises

Costumes pour le sport,
etc., etc.

Acme Glove Works Limited

MONTREAL

Fabriques à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

Tannerie : 4900, rue Iberville

Daoust, Lalonde & Cie, Ltée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES
JANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique : 939, SQUARE VICTORIA — MONTREAL

CHerrier 1300

I. NANTEL

Fournisseur du Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal.

BOIS DE SCIAGE — CHARBON ET BOIS
DE CHAUFFAGE

Coin Papineau et Demontigny — Montréal

PHARMACIE PINSONNAULT

390 RUE ONTARIO EST. COIN PLESSIS MONTREAL
Tél AMherst 5544 — CHerrier 0376

1990 RUE PLESSIS, MONTREAL
AMHERST 8900

MONTY, GAGNON & MONTY
POMPES FUNEBRES

SALONS-MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

G. N. MONTY

5 LAPOINTE, 114 RUE ADAM, MONTREAL

Les activités de nos syndicats

Nous avons la bonne fortune de mettre sous les yeux de nos lecteurs des renseignements intéressants sur les activités des syndicats et sur les résultats obtenus.

Les barbiers

Le syndicat des employés barbiers-coiffeurs lutte avec un entrain que rien ne ralentit, nous déclare M. Gérard Viau, président. Les divisions qui existent depuis déjà trop longtemps parmi les barbiers, patrons et employés, inquiètent beaucoup les employés sérieux et plus âgés. Malgré tout le syndicat va de l'avant, s'occupe de résoudre avec la collaboration de la Fédération des barbiers de la province, les problèmes les plus pressants; voit au recrutement de nouveaux membres. Le projet d'assurance semble être le moyen efficace de dégeler les isolés, même les anciens, et de les ramener dans le giron du syndicat.

Le syndicalisme, d'ajouter M. Viau, peut compter que les officiers et les membres du syndicat entendent bien faire de leur organisme professionnel l'un des plus actifs.

Employés de la cité

Le Syndicat des employés de la cité continue avec le plus bel entrain ses activités sous la direction ferme et énergique de ses officiers qui tous furent réélus pour un prochain terme.

Avec une ténacité soutenue, il réclame des autorités civiques les améliorations jugées nécessaires au bien-être des employés des divers départements. En maints cas, les salaires furent rajustés et les conditions de travail améliorées.

La permanence fut réclamée avec insistance et avec un succès qui a dépassé l'attente générale des membres. Il serait trop long d'énumérer ici toutes les améliorations obtenues par les officiers du syndicat qui furent toujours soutenus de façon très significative.

Le syndicat fait présentement d'actives démarches pour obtenir que le fonds de pension actuel soit porté de trois cent soixante dollars à six cents dollars, les membres s'engageant à payer la différence, soit la somme de deux cent quarante dollars.

Cette dernière initiative a toutes les chances de succès, ce qui veut dire que les vieux employés seront à l'abri des inquiétudes du lendemain.

Le travail de recrutement de nouveaux membres se poursuit avec méthode et déjà le personnel de la confection est entré dans le giron du syndicat, et les membres voient là, et avec un contentement qui s'explique, la vérité du dicton: "Ce qu'un seul ne peut faire, plusieurs le font avec aisé". MM. Courcelles et Gaudet nous disent toute leur confiance en l'avenir et prédisent même que leur syndicat sera l'un des plus imposants affiliés au Conseil central de Montréal.

Travailleurs en chaussures

Le Comité de propagande du Syndicat des travailleurs en chaussures continue avec un entrain qui ne se dément pas son travail et le recrutement de nouveaux membres est satisfaisant, car depuis les débuts de l'année 45 nouveaux membres, ont été admis. L'éconcours de recrutement qui devait prendre fin le 15 a été prolongé jusqu'au 15 avril.

M. St-Amand, agent d'affaires, nous déclare qu'il a réussi à apporter des règlements satisfaisants dans quelques manufactures au sujet du 10% prescrit par la nouvelle convention.

M. O. Côté, président des diverses sections conjointes, demande aux membres de se faire un devoir d'assister aux assemblées et M. C. Doré demande aux membres qui ont été désignés pour voir à la révision de la constitution de suivre avec intérêt le travail commencé.

M. St-Amand nous annonce

qu'il existe aujourd'hui une sincère collaboration entre les membres du syndicat et la "Canadian Shoe Workers Union and Allied Crafts", de Toronto et ce, dans le but d'obtenir dans Ontario une convention collective analogue à celle du Québec. M. Jack Marshall, agent d'affaires, et M. Mallard, organisateur de cette dernière, ont rendu visite au bureau du syndicat. M. St-Amand escompte beaucoup de cette collaboration.

Métiers de la construction

Le 4 février dernier, les délégués du Conseil des Syndicats C. N., des métiers de la construction élirent leurs officiers pour l'année 1941. Furent élus: MM. Albert Archambault, président; Willie Cayer, 1er vice-président; Henri Vinet, 2ème vice-président; René Lapointe, secrétaire-financier et correspondant; Omer Douville, statisticien, et L. Lévesque, sergent d'armes. Aux officiers élus, la *Vie Syndicale* offre ses plus sincères félicitations.

La question d'actualité, celle qui fait les débats d'une bonne partie des assemblées du conseil, est certes le renouvellement du nouveau contrat des métiers de la construction. Le Comité exécutif étudie actuellement toutes les demandes qui lui ont été présentées par les syndicats affiliés et prépare l'agenda qui sera soumis bientôt aux représentants de la Chambre de construction.

La question principale du contrat et celle qui sera traitée en tout premier lieu cette année est la juridiction territoriale. La juridiction professionnelle de chaque métier sera aussi sérieusement étudiée et les ouvriers peuvent être assurés, encore cette année, que leurs intérêts seront bien défendus par nos négociateurs.

Les boulangers

Le Syndicat de la boulangerie et pâtisserie poursuit avec entrain sa mission chez les employés des boulangeries et pâtisseries de la métropole et ce, grâce à la bonne entente qui existe entre les officiers et les membres des deux sections du syndicat. Les sections intérieure et extérieure viennent de procéder à l'élection de leurs officiers pour le prochain terme.

Le travail de recrutement se continue par les officiers et les membres qui ne manquent jamais l'occasion de répondre aux objections des uns et des autres avec la conséquence que plusieurs nouvelles recrues ont joint les rangs du syndicat et, parmi eux plusieurs membres d'une union rivale.

Le contrat de travail pour 1941 a été accepté aux mêmes conditions. Si ces conditions ne répondent pas entièrement aux désirs des membres, cela est dû au manque de collaboration et aux divisions existantes. Les membres devraient comprendre que les intérêts généraux de l'important groupe des boulangers et pâtisseries doivent primer les intérêts privés ou individuels.

Les officiers et les membres du syndicat sont plus que jamais décidés à combattre l'individualisme, le pire ennemi de l'organisation ouvrière. Cependant, il faut que les boulangers et pâtisseries se rendent compte que le syndicat a obtenu d'importantes améliorations dans les conditions de travail. Pour obtenir encore plus, il faut que tous les boulangers et pâtisseries joignent les rangs du syndicat et assistent à toutes les assemblées.

Employés d'hôpitaux

L'Association des employés d'hôpitaux, incorporée, depuis sa fondation, il y a cinq ans, lutte avec vaillance afin d'obtenir des hôpitaux des améliorations sensibles dans les conditions de travail et de salaire des employés d'hôpitaux. Elle eut à subir les hésitations des uns et le mauvais vouloir des autres, mais les membres ont montré une en-

durance et une patience qui témoignent bien de leur désir ardent de finir par triompher des difficultés toujours nouvelles qui surgissent.

Les officiers du syndicat, M. E.-A. LaCaire, agent d'affaires, en particulier, ont déployé une ardeur à la tâche digne de tous les éloges. Leurs efforts viennent d'être couronnés d'un premier succès qui n'est qu'un indice que sous peu un autre viendra compléter tout le programme tracé.

Les hôpitaux religieux de notre ville ont consenti une entente individuelle qui fixe les conditions de travail et de salaires, et ce pour la durée d'une année. Cet heureux événement a provoqué toute une sensation parmi les employés qui y ont vu la preuve de la sincérité des officiers de l'association et de l'influence de l'association, aussi les indécis ont-ils joint les rangs afin de faire bloc pacifique pour assurer le succès des démarches à être faites auprès des autres hôpitaux pour la conclusion d'une entente satisfaisante. Tous les employés d'hôpitaux ont maintenant le devoir de joindre les rangs de l'association. L'association a maintenant une assurance-maladie qui constituera un autre et très appréciable avantage aux membres des deux sexes. La persévérance et le dévouement triomphent toujours.

Les poseurs d'acier

Le syndicat des poseurs d'acier d'armature en béton a, depuis sa fondation, accompli de la bonne besogne au bénéfice de ses membres. Grâce aux efforts de l'agent d'affaires, le syndicat fut reconnu et admis à la signature du contrat de travail de 1938. Tous les avantages du contrat furent accordés aux membres; salaire de 55 sous l'heure, limitation des heures de travail et la juridiction territoriale. En 1939, le syndicat obtenait par le contrat une nouvelle augmentation de six sous l'heure, ce qui portait le salaire à 61 sous l'heure. Le syndicat a un comité d'examen reconnu par le comité conjoint, qui siège une fois par mois.

On le voit, le syndicat est en bonne voie pour de nouveaux succès, mais à la condition de tous les hommes du métier joignent les rangs afin d'en imposer à l'attention des employeurs. Ce qu'un ouvrier isolé ne peut pas faire, plusieurs le font avec aisé et plaisir.

La critique

Il est impossible, nos lecteurs l'admettront, que tous les membres d'un syndicat ou d'un groupement de l'importance du syndicalisme catholique aient la même opinion sur telle ou telle question, mais il est possible et même nécessaire que ces divergences d'opinions ne soient en rien nuisibles à la bonne entente et au progrès du mouvement pris dans son ensemble et du syndicat en particulier.

Qu'on diffère d'opinion sur telle proposition, sur sa valeur et ses conséquences, voilà qui est admissible et même nécessaire, mais que cette divergence d'opinion devienne un plan de campagne de dénigrement jaloux et injuste, voilà ce qu'il faut arrêter et par tous les moyens.

La critique basée sur la jalousie et le dépit, voilà l'ennemi du syndicat ouvrier et le poison qui mine et tue. Règle générale, les critiqueurs sont des individus qui n'assistent pas ou presque pas aux assemblées, qui ne savent pas ce que c'est que se dévouer et travailler avec sincérité, dévouement et persévérance pour un syndicat.

La critique est une plaie contre laquelle il faut lutter sans jamais relâcher car il s'agit de la survivance du syndicalisme catholique en cette province. Pensons-y, ouvriers syndiqués.

Parmi les meilleurs amis du Travailleur

Ameublement général:

AMHERST FURNITURE CO.
1223, rue Amherst
FRontenac 1411

PAUL CORBELL
Ameublement général
Un seul magasin
Établi en 1915
434 est. Blvd Crémazie - DU. 5737

Chauffage: Contracteur de

LA CIE DE CHAUFFAGE
DRAGON LTEE
Système à soufflerie — Système à l'huile "Ace-Billow" — Chauffeurs Auburn et Motorstokers.
274 ouest, Ste-Catherine - BE. 3319

Chirurgiens-dentistes:

Docteur E.-P. FLEURY
CHIRURGIEN-DENTISTE
Un ami des syndiqués
Heures de bureau: 9 h. a.m. à 9 h. p.m., excepté mardi et jeudi: 9 h. a.m. à 6 h. p.m.
Entrée: 4491 DeLanauvière
angle Mont-Royal - AM. 2291

Dr Claude de GRANDMONT
B.A.-D.D.S.
CHIRURGIEN-DENTISTE
Post-Graduate: Northwestern University, Chicago
4290, rue Adam - CL. 2383

Optométriste-opticien:

G.-E. LONGTIN, B.A.O.
OPTOMETRISTE-OPTICIEN
chez J.-A GAGNON
Traitement musculaire — Membre du Syndicat
S.V.P. téléphonez pour entrevue.
4061 Wellington, Verdun - FI. 7407

TAILLEURS:



NARCISSE VENNE
MARCHAND-TAILLEUR
1581 rue Amherst - Tél. CH. 8725

Entrepreneurs-plâtriers:

ANTONIO ARCHAMBAULT
ENTREPRENEUR PLATRIER
7726 St-Gérard - TA. 2811

GAZOLINE:

H. PROVOST, gérant
PRODUITS CHAMPLAIN
5687 St-Laurent 8795 Lajeunesse
DUpont 0001 DUpont 0169

GARAGES:

GARAGE DELISLE
OUVERT JOUR ET NUIT
Réparations générales
d'automobiles — Ducro Débossage
Remorquage
1590 Parthenais - AM. 6565

HOPITAL:

HOPITAL STE-THERESE Enr.
Licencié en Maternité privée
Tenu par des gardes-malades enregistrés — Médecins-spécialistes.
Prix modérés — Soins attentifs dans une atmosphère agréable et avec l'hygiène la plus scrupuleuse.
4824, rue St-Denis - LA. 1022

Manufacturiers de bijouterie:

C. LAMOND & FILS Ltée
Médailles et Bagues pour Gradués
Insignes émaillés pour Sociétés.
929, rue Bleury - MA. 7769

MEDECINS:

Dr M. BRISEBOIS
(Urologiste diplômé des Universités de Paris et de Londres)
Spécialités:
Maladies Urinaires (Reins, Vessie, Prostate) — Génitales, Vénéreuses, Impuissance, Peau; Sang — Stérilité, Electricité Médicale et Chirurgicale; Rayons X
816 Sherbrooke est, près St-Hubert
Tél.: FRontenac 5252

NOTAIRES:

JOS.-P.-A. TURENNE
NOTAIRE
Cessionnaire des greffes des notaires Ferrault et Crépeau
1422, rue Visitation - CH. 7744

AVOCAT:

ROLAND LAMARRE, L.L.L.
AVOCAT
Bureau du soir:
2300 est. Sherbrooke, appt 5
Tél. FA. 1481
57 ouest, rue St-Jacques
Tél.: Bureau PL. 1125

Peintres-décorateurs:

GODIN & DROUIN
PEINTRES-DECORATEURS
1267 est. St-Zotique - DO. 8710

THEO. LAMARRE
PEINTRE-DECORATEUR
Réparation d'enduits Vieux
blanchers remis à neuf
3047 Mercier Tél. Clairval 6364

PLOMBIERS:

CHARRETTE & FRERE
Plomberie, Chauffage, Electricité
Couverture, Réparations générales
816 est. Ontario - CH. 9030
Le soir et cas d'urgence: FR. 2253

Directeur de funérailles:

ARTHUR LANDRY
DIRECTEUR DE FUNERAILLES
528 est. Rachel - Tél. FR. 8161

PNEUS:

L. VEILLEUX
Pneus vulcanisés avec machine moderne et regrouvés par experts
1863 Visitation - Tél. CH. 6823

QUINCAILLERIE:

J.-R. GREGOIRE
QUINCAILLERIE GENERALE
Outils et peinture
3605 est. Ontario - Tél. FA. 1167

UNIFORMES:

BARNEY'S SUNSHINE
UNIFORM, SUPPLY LTD
Salopettes, uniformes, etc., vendus, fournis nettoyés à sec et réparés. Taux spéciaux sur contrat.
J. ROY, R. POIRIER, prés.-gén. secr.-trés.
22, Principale, St-Laurent
BY 1166

LE COIN DE LA FAMILLE

Les vertus du foyer

Mères chrétiennes, grandes soeurs, toutes dévouées, jeunes filles qui cherchez un but dans la vie, voyons, si nous nous y mettions une bonne fois à ces petites vertus?... C'est la joie d'ici-bas, sans compter les mérites là-haut.

LA BONTE: Ne rien faire qui puisse affliger ceux avec qui nous vivons; ne pas se fâcher et fermer les yeux sur les petites indélicatesses, les petites rudesses du cher prochain; entourer de petits soins les vieillards, les pauvres; parler sans hauteur aux serveurs...

L'AMABILITE: Si vous voulez qu'on vous aime, d'abord soyez aimables... Accueillir avec bienveillance, écouter avec obligeance; faire plaisir. Ah! faire plaisir, c'est si bon!

LA DOUCEUR: Air engageant, sourire sur les lèvres, affabilité dans les paroles. Ah! les mauvaises impatiences!... Les vilaines plaisanteries aigres... La froide raideur!...

LA COMPLAISANCE: Etre serviable à tous, c'est briser l'égoïsme... Prévenir les besoins; penser aux autres et leur donner une bonne part de notre vie.

LE SUPPORT MUTUEL: Concessions réciproques qui écartent les brouilles. N'abandonnez jamais votre devoir, mais abandonnez souvent votre droit. Chacun a ses défauts, des manies, et surtout des ennuis... Pardonnons ceux des autres, parce qu'ils nous pardonnent les nôtres.

LA PATIENCE: Chaleur, froid, pluie, dîner brûlé, retard, objet cassé, mécompte, disgrâce, croix... que sert-il de nous emporter, de nous impatienter, de nous mettre en colère?... Il n'en fera ni plus frais, ni moins chaud, le dîner n'en aura pas moins brûlé, le retard n'avancera pas, la croix n'en sera pas plus légère...

Manières de mourir

Il n'y a pour un homme que trois manières de mourir:

En "lâche", les yeux fermés, comme l'autruche; en "révolté", le blasphème aux lèvres et la rage au coeur, comme Julien l'apostat, qui lançait au ciel une poignée de son sang et s'écriait dans un dernier râle: "Tu as vaincu, Galiléen"; en "brave", c'est-à-dire en homme et en chrétien, comme ce soldat français qui, tombé au pouvoir de l'ennemi et condamné à être fusillé, refuse de se laisser bander les yeux. "Non, dit-il, il y a quarante ans que je regarde la mort en face; laissez-moi la voir venir; mon âme est préparée; je ne crains rien".

Une leçon

Un jour, une femme entra dans un débit de boisson et s'avança tranquillement vers son mari assis à une table et buvant en compagnie de deux amis.

Elle plaça un bol couvert sur la table et dit: "Pensant que tu serais trop occupé pour revenir à la maison manger ton souper, je me suis décidée à te l'apporter ici."

Elle sortit sans rien ajouter. Son homme se mit à rire, mais il avait l'air gêné. Il invita quand même ses amis à partager son souper. Il enleva le couvert. Mais le bol était vide. Il contenait seulement un billet sur lequel il lut:

"Je souhaite que ton souper te semble bon. C'est le même que ta femme et tes enfants auront à la maison."

C'est notre tâche

C'est dans la doctrine sociale de l'Eglise, telle que l'exposent les encycliques de Léon XIII et Pie XI, que nous voyons le salut de la société, le retour à l'ordre et à la paix sociale.

Nous devons nous engager à pratiquer cette doctrine basée sur la justice et la charité et à nous efforcer de la faire pénétrer dans les moeurs, les institutions et les lois de notre pays.

Pour les enfants

"Le petit garçon qui n'écoute pas ses parents et la jeune fille qui, par vanité, s'habille de façon à souligner ses charmes féminins de façon trop prononcée sont tous deux des bolchevistes en puissance, le premier parce qu'il met en pratique les principes des communistes qui nient l'autorité des parents sur leurs enfants et la seconde parce qu'elle provoque cette liberté des passions qui domine en Russie soviétique", a déclaré le R. P. Lévis Côté, O.M.I., au cours d'une conférence.

Pensées

— Il faut de toute nécessité que le jeune ouvrier augmente sa valeur professionnelle.
— Chaque ouvrier syndiqué doit être un apôtre infatigable du syndicalisme catholique.
— En assistant régulièrement aux assemblées de son syndicat, et en payant en temps ses cotisations mensuelles, un syndiqué prouve sa sincérité.
— Il est absolument nécessaire que les officiers et les plus convaincus et les plus enthousiastes entretiennent le feu sacré chez les membres plus tièdes.
— Vanter contre tous les bienfaits et les avantages du syndicat catholique, mais c'est devenu une pressante nécessité.
Ouvriers du Québec, vous avez toutes les raisons du monde d'avoir confiance en l'avenir, mais de grâce, aidez-vous.

Soyez des propagandistes

Vous aimez sans doute votre syndicat... Vous avez confiance en votre syndicat et au mouvement du syndicalisme catholique.

Si c'est là une vérité, faites un peu plus que de payer régulièrement vos cotisations mensuelles, un peu plus que d'assister avec empressement aux assemblées régulières et spéciales, soyez des propagandistes tenaces et courageux.

Et comment? A chaque instant, à chaque occasion, il faut défendre le syndicat professionnel catholique contre ses détracteurs, il faut montrer à ceux-ci les bienfaits indiscutables du syndicat ouvrier qui s'appuie sur la doctrine sociale catholique.

Et pour cela, il ne faut pas craindre les railleries, ni même les insultes; c'est dur, mais aussi, c'est méritoire.

En vous rendant à votre travail ou en revenant, dans le tramway, dans les réunions, partout, il y a d'excellentes occasions d'exercer cette propagande.

Il faut encore, ouvriers et syndiqués, faire connaître vos sentiments aux ouvriers connus ou inconnus avec lesquels vous n'êtes pas régulièrement en contact.

Cette propagande individuelle vaut cent fois la propagande collective, car vous pourrez plus facilement répondre aux objections posées et aux demandes formulées. La sincérité avec laquelle vous aurez répondu à votre homme mettra vite dans son esprit le désir de mieux connaître le syndicat, ce qui veut dire que vous avez déjà gagné un nouveau membre à votre syndicat.

Et, à l'occasion, faites lire la *Vie Syndicale*.

Décatalogue du succès

- 1.—Etudiez-vous à acquérir la qualité la plus indispensable à l'homme: la *persévérance*.
- 2.—Réalisez les projets que vous avez en tête, mais dont vous remettez toujours l'exécution à plus tard.
- 3.—Faites tout d'après un plan préalablement établi.
- 4.—Accomplissez chaque jour au moins une tâche difficile ou désagréable.
- 5.—Ayez confiance en vous-même et en ce que vous vous proposez de faire.
- 6.—Ne laissez pas un premier échec vous décourager et ne vous attendez jamais à de merveilleux résultats d'un premier essai.
- 7.—Apprenez à surmonter les obstacles et ne vous laissez jamais aller au découragement.
- 8.—Lisez au moins une revue sérieuse par mois.
- 9.—Soyez courtois. La courtoisie coûte peu et rapporte beaucoup.
- 10.—Ne laissez jamais votre mauvais humeur avoir le dessus sur votre sens commun. Soyez gai, sinon de fait du moins d'apparence. Plus d'un succès est le résultat d'un simple sourire et plus d'un insuccès est dû à une explosion de colère.

La loi morale

"Une sûre discipline morale, fortement maintenue par l'autorité sociale, pouvait corriger ou même prévenir ces défaillances". (Pie XI).

Les causes du désordre économique et social actuel sont multiples. Les unes sont d'ordre purement économique, — comme l'insuffisance des institutions juridiques réglant les sociétés de capitaux, — les autres sont d'or-

dre moral: l'excessive préoccupation des choses de la terre, la soif des richesses, la cupidité, l'égoïsme et le mépris qu'il entraîne de la justice et de la charité. Le grand tort du nationalisme a été d'écartier Dieu, Jésus-Christ, l'Eglise, la morale et la religion de la conduite de la société humaine et par conséquent de la vie économique. Cette séparation de l'Economique et de la Morale est la cause principale du désordre économique et social. C'est à tort qu'on attribue comme fatalement la crise à l'invention du machinisme. La loi morale dûment appliquée eût discipliné la vie économique moderne; associée aux admirables créations et applications de la science, elle eût empêché la souffrance et l'anarchie, issues du régime, elle eût singulièrement favorisé l'accroissement du bien-être, le développement de la valeur individuelle et sociale de l'homme, le rehaussement de la civilisation tout entière.

E. G., C.S.C.

Le Madawaska

Qui bien prévoit obvie à maints meschefs

C'est obvier aux dangers de l'air contaminé que de pourvoir sa maison d'air pur en la chauffant par rayonnement. Demandez notre notice explicative.

Tous travaux de chauffage et de plomberie exécutés par des experts.

Concessionnaires des brevets de chauffage par rayonnement.

Téléphone: MA. 4184
360 est, rue Rachel
MONTREAL



GATEAU

au MEL-O-ROL

recouvert de crème fouettée

Grands et petits raffoleront de ce NOUVEAU gâteau fait exclusivement avec de la nouvelle crème glacée MEL-O-ROL de la crème fouettée Joubert... Ce gâteau alléchant sera le clou de vos repas de famille et de vos réunions sociales, tant par son apparence appétissante que par son goût savoureux. Achetez-en pour vous-même et offrez-en comme cadeau. Commandez au département des Fantaisies Glacées.

Le gâteau au MEL-O-ROL

FRONTENAC 3121

- est prêt à servir sur réception;
- se tranche facilement en parties égales;
- est fait en grosseurs de 8 à 20 portions;
- constitue le dernier cri en dessert à la crème glacée



Foyers peuplés La vertu de la discipline

Avec un foyer peuplé de nombreux enfants je vois apparaître la bénédiction de Dieu sur le père et la mère, et sur la postérité qui les environne.

Les enfants sont obligés de compter sur eux-mêmes et non sur un avenir tout fait. Ils s'accoutument de bonne heure aux privations; ils rendent mille petits services à la famille affairée. Témoins dès le berceau du travail et du dévouement paternels, ils en perpétuent les glorieuses et saintes traditions. Ils ont plus d'ordre, d'économie et de vertu.

N'est-il pas d'expérience que plus la famille est nombreuse et plus les membres qui la composent demeurent unis. Ils se forment aux sacrifices mutuels, s'habituent aux contradictions, aux dangers de pensées et de sentiments qui assouplissent les caractères et fusionnent les âmes.

Dans une famille nombreuse, si la mort vient à passer, elle laisse après la fleur que Dieu moissonne d'autres fleurs qui embellissent et consolent le foyer.

Gloire aux nombreuses familles! Dieu les aime particulièrement comme il maudit celles qui violent sa loi en disant à la vie: tu n'iras pas plus loin.

Mgr GIBIER

Une recette

Trois oeufs battus séparément, une tasse et demie de sucre en poudre, deux de farine bien tamisée avec deux cuillerées à thé de crème de tartre, une demi-tasse d'eau froide, une cuillerée à thé de soda, le jus d'un citron; faites cuire dans des assiettes de fer-blanc, étendez la pâte bien mince, coupez des pêches en tranches bien minces, mettez un lit de gâteau, un lit de pêches tranchées, un lit de crème fouettée sucrée et de l'essence au goût, couvrez le gâteau avec de la crème. Si on le préfère, on prend des fraises ou autres fruits.

Sages paroles

"Il est juste que les patrons respectent en l'ouvrier la dignité de l'homme, relevée encore par celle du chrétien.

"Le travail du corps, loin d'être un sujet de honte, fait honneur à l'homme, parce qu'il lui fournit un noble moyen de sustenter sa vie.

"Ce qui est honteux et inhumain, c'est d'user de l'homme comme d'un vil instrument de ses bras." — (Léon XIII)

Pour rire

Le nouveau marié est triste en sortant de l'église.

— Qu'as-tu? lui demande son meilleur ami.

— Je pense que, hélas! ma femme ne m'aimera que quarante jours.

— Pourquoi?... Tu ne lui plais pas?

— Si, mais le jour où j'ai plu, c'était la Saint-Médard...

* * *

La maman. — Comment, Bob, tu as mangé tout le gâteau sans penser à ta soeur!

Bob. — Oh! si, maman! J'ai pensé à elle tout le temps! J'avais si peur qu'elle arrive avant que j'aie fini!

* * *

— Mange ta soupe, Toto.
— Je ne peux pas.
— Tu le peux si tu le veux.
— Alors je ne veux pas.

* * *

Bébé fait un tapage épouvantable: sa maman s'inquiète et cherche à l'apaiser.

— Qu'as-tu? Réponds! Veux-tu manger?

— Non.

— Veux-tu boire?

— Non.

— Veux-tu dormir?

— Non.

— Préfères-tu aller voir grand-papa?

— Non.

— Mais qu'est-ce que tu veux donc?

— Je veux crier, moi, m'man!

Nécessité de l'organisation

Il est absolument nécessaire que les travailleurs industriels, de notre ville en particulier, comprennent la nécessité qu'il y a pour eux de grouper leurs forces afin de lutter avec plus de succès contre des situations qu'ils ne recherchent pas et faire face aux graves problèmes qui se posent. Le syndicat professionnel s'offre à eux et avec des avantages qu'aucun autre groupement ne peut offrir.

Avec le syndicat catholique la mésentente entre travailleurs d'un même métier et d'une même industrie ne peut que disparaître car les principes de charité prenant le dessus mineront l'individualisme, la cause de tous les maux, des hésitations dans le devoir à remplir envers soi, envers les camarades de travail, envers le patronat et envers la société.

Avec le syndicat catholique la doctrine sociale de l'Eglise, la plus belle et la plus sûre — de l'aveu même de ceux qui ne sont pas de notre foi — offre des moyens de beaucoup plus efficaces que certains palliatifs offerts par d'autres groupements ouvriers à la solution des graves problèmes des conditions de travail et du salarial.

Dans le syndicat catholique, les travailleurs, qui viennent avec confiance et sincérité se mettre sous sa bannière portant dans ses plis en lettres d'or cette devise: "Justice et charité", trouveront ce levier qui fera surgir des énergies endormies, des dévouements insoupçonnés et des courages audacieux qui, tous réunis par les plus solides liens de la charité fraternelle, iront à la conquête complète d'améliorations importantes qui s'imposent aux conditions de travail de nos ouvriers tout en assurant la paix industrielle et sociale chez nous.

Secouons, ouvriers industriels, la torpeur qui paralyse tant d'activités qui serviraient si bien les vrais intérêts ouvriers. Allons en toute confiance vers les syndicats catholiques car c'est par leur influence et leur valeur morale que les problèmes vous intéressant seront le mieux résolus.

L'ouvrier sincère

C'est entendu que les syndicats catholiques ont besoin de membres d'une sincérité à toute épreuve. Mais qu'est-ce donc qu'un ouvrier sincère? Voici la réponse:

Celui qui assiste régulièrement aux assemblées de son syndicat.

Celui qui paie sans retard sa cotisation mensuelle.

Celui qui ne critique jamais à tort les officiers.

Celui qui observe à la lettre la constitution et les règlements.

Celui qui est poli et prévenant pour les officiers et les membres.

Celui qui ne tolère pas qu'un membre critique injustement son syndicat.

Celui qui fait une propagande volontaire et profitable.

Celui qui relève le courage des moins ardents et soutient les enthousiastes.

Celui qui se dévoue sans mesure au progrès de son syndicat.

Celui qui se pénètre de plus en plus de l'esprit du syndicalisme catholique.

Celui qui ne se fait jamais ami de clans égoïstes.

Celui qui est un modèle pour les autres par une vie syndicale et privée sans reproche et toute d'un dévouement inlassable, d'un courage admirable à la tâche de chaque jour.

Une promesse

Un homme âgé allait tous les matins entendre la sainte messe. Un jour d'hiver, où la tempête faisait rage, un de ses amis le rencontre et lui demande: "Comment! à votre âge, sortir de si grand matin et par un temps pareil?"

"Que voulez-vous! dit-il à son ami. J'étais un buveur avéré. Pour persévérer dans la bonne habitude de ne plus boire d'alcool, j'ai promis à Dieu d'assister à la messe chaque jour. Je tiens ma promesse depuis vingt-quatre ans; si je perdais la messe un seul jour, j'aurais peur que mon ancienne passion revienne. Je le sens, elle n'est pas morte; je ne parviens à la dompter que par la prière et les sacrements.

Ennemis intérieurs

Les officiers des syndicats ont l'impérieux devoir de ne pas tolérer la formation de clans dans les syndicats.

Ces clans sont nuisibles au bon fonctionnement d'un syndicat et à la bonne entente entre les membres qui doivent être égaux et traités comme le veut la constitution.

Ceux qui appartiennent à ces clans sont généralement les ennemis intérieurs des syndicats et ils se recrutent parmi les critiques, les mécontents et l'expérience a prouvé que les tolérer, c'est courir des risques dont auront à souffrir les membres de bonne foi. Qu'on les fasse disparaître et par tous les moyens.

L'épargne

Les dépenses inutiles, les petits prêts faits inconsidérément au premier venu, le jeu, le cabaret, le club, les théâtres, les voyages inutiles, voilà ce qui occasionne souvent la gêne d'un ouvrier et l'empêche de jamais rien mettre de côté pour les mauvais jours ou le chômage saisonnier.

Des hommes prévoyants et charitables sont venus à son secours par l'institution de caisses populaires ou autres organismes d'épargne et le protègent ainsi contre les fantaisies et les caprices du moment, contre les emprunts de ceux de ses camarades qui sont toujours au dernier sou, enfin contre toute espèce d'entraînement et de gaspillage de son salaire.

Les caisses populaires, les caisses rurales et les caisses scolaires donnent toutes les sécurités désirables et reçoivent les plus petites économies qu'elles font fructifier au profit du déposant. Il n'y a pas, pour l'ouvrier qui calcule et qui entend bien ses affaires, de placement plus facile et plus avantageux que celui qui se fait dans les caisses d'épargne ou caisses populaires. Voici l'opinion d'un homme d'Etat sur ce mode de placement des petites épargnes.

Un homme qui manque

L'homme qui ne s'assure pas sur la vie n'est pas un citoyen modèle, parce qu'il court le risque de laisser sa famille à la charge de la charité publique, parce qu'il refuse de s'unir aux autres hommes dans un système parfaitement loyal qui puisse lui permettre de prévenir pareille perspective.

Il n'est pas un mari modèle parce qu'il refuse le seul moyen de protéger la femme qui lui a aliéné sa liberté et qui lui a fondé sa famille. Ce n'est pas un père modèle parce qu'il ne fait pas de son mieux pour assurer l'éducation et la position sociale de ses enfants.

Il risque leur avenir en escomptant la chance de vivre jusqu'à ce qu'ils aient grandi. S'il meurt prématurément, les enfants perdront tout ce qu'il aurait pu leur assurer par une assurance-vie.

Pour rire

LE VRAI MOTIF

—Jojo, quand je bâille, moi, je mets la main devant la bouche.
—Oui, mais c'est pour cacher ton râtelier.

AU SALON

—Sale métier, la peinture à l'huile.

—Il est évident que si vous vendiez de l'huile sans tableaux, vous gagneriez beaucoup plus d'argent.

Notes diverses

D'après les nouveaux règlements, lorsqu'il est établi, à la suite d'enquête par le ministère du Travail, que des travailleurs n'ont pas reçu le taux approprié de salaire, l'entrepreneur doit remettre au sous-ministre du Travail un chèque pour la somme due, fait au nom du receveur général du Canada.

* * *

L'indemnité de vie chère repose sur un principe démocratique: c'est que l'inconvénient d'une hausse du coût des choses nécessaires à la subsistance atteint toute les classes sans distinction. L'indemnité doit donc être uniforme pour tous les travailleurs sans qu'il soit tenu compte de la différence dans les salaires.

* * *

Lorsqu'un locateur propose de faire des modifications importantes, de transformer ou de subdiviser tout logement, le locataire n'a pas le droit de continuer à occuper les lieux à moins qu'il ne soit consentant d'accepter le logement modifié et de payer tout nouveau loyer maximum préer par le Conseil local des loyers ou par l'administrateur.

* * *

Les 3,296 syndicats locaux de toutes catégories fonctionnant au Canada en 1939 se répartissent, par province, comme suit: Ontario, 1,184; Québec, 726; Colombie canadienne, 350; Alberta, 281; Manitoba, 205; Saskatchewan, 186 Nouvelle-Ecosse, 181; Nouveau-Brunswick, 170; Ile du Prince-Edouard, 13.

* * *

Depuis quelques mois, des relevés ont été faits quant à la situation de l'emploi dans les banques du Canada.

Au 1er novembre, 402 établissements et succursales de ce genre signalaient un personnel de 33,550 personnes, comparative-ment à 33,689 le mois précédent.

* * *

Le marché du travail accusait

une nouvelle amélioration dans la province de Québec, surtout dans l'exploitation forestière, bien qu'il y eût aussi gains sous rapport de l'emploi dans l'industrie manufacturière, la construction, les travaux de voirie et le commerce.

Les 3,112 employeurs recensés occupaient au 1er novembre un total de 426,384 travailleurs.

Faut soutenir nos industries

C'est un conseil opportun qui est donné à la population de notre ville et de la province de Québec, lorsqu'on lui recommande d'aider dans toute la mesure possible l'industrie de chez nous.

En temps de paix nous aimons voir les industriels étrangers faire concurrence aux nôtres. Souvent, par caprice, nous donnons même aux produits importés la préférence sur les produits domestiques.

Dans son propre intérêt, le public, et surtout le travailleur, tant que dureront la guerre et la crise économique, doit au contraire son entier encouragement et son plus ferme appui aux produits des manufactures canadiennes.

Achetons, ouvriers et citoyens du Québec, de préférence, chaque fois que l'occasion nous en est offerte, des marchandises portant l'étiquette syndicale ou encore la marque *Made in Canada*. Que les marchandises de chez nous supplantent absolument les articles *Made in Germany* et autres de nations ennemies, non seulement sur notre marché, mais sur les marchés étrangers auxquels nos manufacturiers peuvent avoir accès.

En encourageant les industries nationales, nous prendrons le plus efficace moyen d'atténuer au Canada les conséquences de la crise économique et de la guerre, nous nous protégerons particulièrement contre le chômage.

Caisse populaire

Nous croyons devoir attirer l'attention des membres des syndicats catholiques sur la nature, le but et le champ d'action de la Caisse populaire. C'est une vraie caisse d'épargne et de prêt, dit le petit catéchisme des Caisses populaires, où les gens d'une même paroisse déposent leurs économies grandes et petites, même les sous, pour les prêter avec des conditions de remboursement facile à ceux d'entre eux qui en ont besoin.

Le but de la Caisse populaire est 1—d'enseigner l'épargne et de la rendre extrêmement facile à tout le monde — salariés petits, moyens et plus gros; 2—combattre l'usure; 3—prêter aux sociétés dans le besoin; 4—supprimer le crédit chez le marchand; 5—favoriser et aider les syndicats ouvriers et leurs membres, comme aussi tous les autres sociétés.

Les merveilleux résultats jusqu'ici obtenus témoignent de la valeur, de la solidité de cette oeuvre vraiment sociale. Dans une entreprise ordinaire, le "petit" court le risque d'être écrasé par le "gros". La caisse, elle, rend justice égale à tous ses sociétaires.

Aimons la Caisse populaire, favorisons-la le plus possible.

Pensées

L'ouvrier industriel qui reste un isolé s'expose à la pire exploitation.

—L'ouvrier qui se fait membre d'un syndicat rien que pour protéger ses intérêts personnels n'est qu'un bien piètre syndiqué.

—L'ouvrier qui devient membre d'un syndicat pour aider les autres et collaborer avec générosité avec eux est un vrai syndiqué, aujourd'hui si nécessaire.



Conférence de M. G. Picard, secrétaire général de la C.T.C.C.

L'Etat, le syndicalisme et les conventions collectives

Un économiste de l'école manchestérienne, dont l'autorité s'effrite depuis un certain nombre d'années, mais dont les idées maîtresses sont encore bien ancrées dans certains esprits, offrit un jour la synthèse suivante du problème économique: "Les sociétés, écrivait-il, sont mues par des lois naturelles aussi bonnes qu'inévitables. Laissez donc les individus agir à leur guise (...). La concurrence universelle et sans restriction fera parvenir chaque individu à la place qui lui convient le mieux et lui fera choisir la juste rétribution de ses travaux. Que l'Etat s'interdise donc toute intervention dans les transactions humaines."

D'après cet économiste, la vie de la jungle et la vie en pays civilisés peuvent se compénétrer jusqu'à se fusionner pour donner enfin la vie idéale sur terre. Cette expérience a été faite et les résultats obtenus sont ainsi décrits dans l'encyclique *Quadragesimo Anno*, de Pie XI: "On ne peut attendre du libre jeu de la concurrence, dit-il, l'avènement d'un régime économique bien ordonné. C'est en effet de cette illusion, comme d'une source contaminée, que sont sorties toutes les erreurs de la science économique individualiste. Cette science, supprimant par oubli ou ignorance le caractère social et moral de la vie économique, pensait que les pouvoirs publics doivent abandonner celle-ci, affranchie de toute contrainte, à ses propres réactions, la liberté du marché et de la concurrence lui fournissant un principe directeur plus sûr que n'importe quelle intelligence créée. "Sans doute, contenue dans de justes limites, la libre concurrence est chose légitime et utile: jamais pourtant elle ne saurait servir de norme régulatrice à la vie économique. Les faits l'ont surabondamment prouvé, depuis qu'on a mis en pratique les postulats d'un néfaste individualisme. Il est donc absolument nécessaire de replacer la vie économique sous la loi d'un principe directeur juste et efficace. La dictature économique qui a succédé à la libre concurrence ne saurait assurément remplir cette fonction; elle le peut d'autant moins que, immodérée et violente de sa nature, elle a besoin, pour se rendre utile aux hommes, d'un frein énergique et d'une sage direction, qu'elle ne trouve pas en elle-même. C'est donc à des principes supérieurs et plus nobles qu'il faut demander de gouverner avec une sévère intégrité ces puissances économiques, c'est-à-dire à la justice et à la charité sociales."

Ce deuxième acte, qui vient d'une autorité dont le prestige s'accroît d'année en année, mais dont les idées sont souvent combattues même en certains milieux catholiques, indique clairement que la loi de la jungle est inacceptable, dans le domaine économique-social, où la liberté individuelle doit être réglementée en fonction du bien commun.

Ces deux textes, mis en regard au début de cette causerie, guideront facilement les auditeurs à travers les raisonnements auxquels donnera lieu le sujet que je dois traiter: *L'Etat, le syndicalisme et les conventions collectives*.

Chez nous, l'Etat semble n'avoir jamais eu de programme défini à réaliser dans le domaine économique-social. On a affiché généralement beaucoup d'opportunisme, et il y a toujours eu beaucoup de confusion entre la politique d'un gouvernement et son administration. Les campagnes électorales, à de très rares exceptions près, se sont résumées à ceci: critiquer les adversaires et promettre une foule de choses se rapportant, le plus souvent, à l'ordre administratif. Mais pas de politique définie, pas de plan d'ensemble, pas de doctrine, pas de programme marqué au coin d'un sens social éclairé, pas d'étoile polaire pour se guider.

Comme résultat, on a développé une tendance socialiste chez le peuple, une tendance à tout attendre de l'Etat, cependant que l'Etat, centralisateur pour les choses de l'administration, favorisait l'individualisme par sa législation et descendait sans fatigue le courant du laisser-faire dans la barque de la non-intervention.

Dans la brochure *Bonjour, Messieurs*, publiée en 1935 par les soins de M. Damase Potvin, journaliste, et contenant les articles de Franc-Nohain, journaliste français de renom qui accompagnait la délégation française aux fêtes du quatrième centenaire de l'arrivée de Cartier au Canada, en 1934, on a pu lire l'observation très juste qui suit: "La politique au Canada, a écrit Franc-Nohain, me semble pour le passant — et je n'étais qu'un passant — plus compliquée et malaisée à comprendre. Au juste, ce sont moins des partis qui s'affrontent que des clientèles, moins des programmes que des personnalités."

Certes, il ne faudrait pas non plus exagérer, et je m'empresse de tempérer les remarques désagréables qui précèdent en disant que, depuis quelques années, plusieurs idées sociales ont inspiré certaines pièces importantes de législation. Parmi ces pièces importantes il faut classer au premier rang la loi relative à l'extension des conventions collectives de travail, adoptées en 1934 et devenue aujourd'hui la loi de la convention collective (4 Geo. VI, chapitre 38).

La loi de 1934 a été adoptée à la suite d'une campagne d'éducation menée durant trois ou quatre ans par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, Inc. Le gouvernement provincial du temps a fait preuve de cran et de sens social en adoptant cette législation bienfaisante. A ce moment, la C. T. C. C. a été la seule organisation importante, en notre province, à approuver la nouvelle loi. Aujourd'hui, il ne reste plus qu'une seule organisation importante à n'avoir pas adhéré, comme corps, au principe de l'extension des conventions collectives de travail, et c'est l'Association des Manufacturiers canadiens. Sans doute qu'un bon nombre d'industriels, et un certain nombre d'associations patronales représentant diverses branches d'industries, ont emboîté le pas et accordé leur coopération, mais l'Association des Manufacturiers canadiens, comme corps, ne s'est pas prononcée favorablement, et c'est regrettable, pour l'extension des conventions collectives.

L'honorable Edgar Rochette, ministre du Travail de la province de Québec, dans une conférence donnée à la radio le 29 novembre 1940, a fait connaître les résultats obtenus depuis six ans dans le domaine des conventions collectives et de leur extension juridique. Le ministre a déclaré, en effet, à cette occasion: "Depuis que cette législation est en vigueur, c'est-à-dire depuis six ans, elle a rendu, aux employeurs comme aux employés, d'immenses services". Et l'hon. M. Rochette a ajouté plus loin: "Au moment où je vous parle, 55 conventions collectives sont en vigueur et régissent les conditions de travail de près de 200,000 ouvriers et ouvrières dans notre province. Plusieurs de ces conventions, dans une même industrie et dans un même territoire, ont été renouvelées trois, quatre et cinq fois. Il est évident que si ces contrats collectifs étaient mauvais et nuisibles à l'ensemble des intéressés, ils ne se seraient point renouvelés."

A la suite de ces remarques d'ordre général, on me permettra sans doute de faire quelques considérations sur le contrat individuel et sur le contrat collectif de travail. Loin de moi la pensée de vouloir présenter une thèse sur le contrat de travail, ni de faire

Un anniversaire pour les garçons et filles de table

Avec février, l'Association des Garçons et Filles de Table entre dans sa deuxième année. En effet, ce fut le 5 février 1940 que furent jetées les bases de sa fondation par des Canadiens.

Si l'on considère les difficultés sans nombre rencontrées, on peut dire en toute sincérité que notre association a fait bonne figure auprès du personnel hôtelier.

L'idée principale de notre association était de donner à l'hôtellerie une règle de conduite destinée à grouper son personnel, à le protéger contre les exigences déplorables de certains hôteliers, à lui faciliter les moyens de se mieux développer par l'étude et la pratique du métier. Etant donné que l'hôtellerie est sans contredit l'une des plus grandes industries du Québec, un changement radical s'imposait pour ramener chez nous les millions de dollars dépensés chaque année dans la province, par le tourisme.

Notre association ne s'étend pas seulement au petit cercle de garçons et filles de table, mais encore à tout employé d'hôtel ou de restaurant de la province de Québec.

Sa constitution, basée sur les saines idées et précieuses directives des Syndicats catholiques, est rédigée de manière à répondre aux besoins de chacun, de réunir des groupes similaires dans les principaux centres de la province et de les régir par une fédération de tous les employés de l'hôtellerie. C'est sans contredit la seule association de nos jours qui est en mesure de répondre aux besoins des employés d'hôtel et de restaurant. Tout en réunissant ses membres, cette association leur procure plusieurs avantages tels qu'un bureau de placement, des conférences et bientôt étendra son champ d'action à une école hôtelière indépendante de la politique et de toutes les mésententes du monde hôtelier.

Notre bureau de placement, qui couvre toute la province, a déjà rendu de grands services au personnel hôtelier de Montréal et des environs. En effet, plusieurs hôtels de la campagne s'adressent régulièrement à notre bureau pour obtenir un personnel régulier et surnuméraire. Pendant les fêtes de Noël et du Jour de l'An les demandes de personnel furent telles qu'il nous fut impossible de fournir plus de la moitié des employés requis.

Le Comité d'organisation tient à faire connaître à tous les membres que les assemblées hebdomadaires sont maintenant tenues régulièrement à l'immeuble Pate-naude, 197, Ste-Catherine ouest, tous les mercredis à trois heures de l'après-midi. De plus, à cette même adresse le jeudi 6 février une soirée de vues animées fut donnée pour tous les membres et leurs amis. Cette séance de cinéma éducateur fut suivie par une veillée de récréation. Ce fut une occasion unique pour les aspirants de venir remplir une formule d'inscription gratuitement, car à partir du premier mars prochain, l'inscription ne sera plus gratuite. Le bureau de placement est ouvert tous les jours à 270 Ste-Catherine ouest. Pour de plus amples renseignements, les personnes intéressées en dehors de Montréal sont priées de nous écrire, à la même adresse. (Le Comité.)

une étude approfondie de l'aspect juridique et de l'aspect social de ce sujet. Je ne songe pas, non plus, pour le moment, à rechercher les raisons pour lesquelles le contrat de travail tend à s'éloigner du droit civil pour se rapprocher du droit public. Et je ne désire nullement aujourd'hui, mettre en relief les distinctions à faire entre la convention collective et le décret qui lui donne sa force obligatoire. Pour ce travail, il faudrait et le temps et la compétence nécessaires. Il sera facile de régler le premier point, si jamais je réussis à maîtriser le deuxième.

(Suite au prochain numéro)

La petite ouvrière

Chaque matin, je la croise dans le chemin.

C'est une toute petite blonde menue et vive. Démarche alerte, taille de libellule, minois souriant, grands yeux noirs un peu rêveurs, fine bouche moqueuse.

Un caractère de gravité et de sérieux se dégage de sa frêle personne, ce qui la rend attachante et toute différente de ses nombreuses compagnes, ma petite ouvrière.

Toujours seule, à l'encontre des autres travailleuses qui se rendent à l'atelier par groupe de trois ou quatre, elle marche d'un pas pressé et ferme, sans jamais se laisser distraire par les alléchants étalages des vitrines de modes nouvelles.

Non pas qu'elle fasse fi de la mode, car sa toilette est toujours impeccable. Si elle est sobrement mise, ce n'est pas sans goût. Ses doigts habiles savent tirer des vieilles étoffes tout un habillement qui convient à merveille à son propre corps fragile et à ses membres gros comme rien.

Parfois, au passage, elle me frôle de si près qu'une bouffée discrète me vient du parfum qu'elle a mis le soir précédent à son corsage de crêpe bleu.

Elle semble même ne pas voir ceux qu'elle rencontre dans le chemin.

Qui est-elle, que fait-elle? Son petit cœur a-t-il déjà été froissé par une grande peine?

Ou bien garde-t-elle jalousement en elle-même un rêve qui s'ébauche?

Pourquoi toujours seule à cet âge?

Quand je la vois venir alerte et vive sur la chaussée, elle m'apparaît comme le modèle de l'amour du travail, de la constance et de la force, elle si gentille et si menue.

Un jour, sans doute, un brave garçon l'enlèvera de la maison paternelle pour s'en faire une fidèle et laborieuse épouse, et je ne verrai plus poindre, devant moi, dans la brume du matin, la petite ouvrière au frais visage, aux yeux rêveurs.

ALEX

La Grippe
PREVEZ-NEZ-CASSEZ- avec une bonne PONCE NOUVELLE RECETTE
1 1/2 oz. Melchers
1 cuillerée à dessert de miel
Soufflez de muscade
2 oz. d'eau très chaude
1/2 branche de citron

GIN melchers
Croix d'Or

10 oz. \$1.05
26 oz. \$2.40
40 oz. \$3.45

NOTRE FAVORI NATIONAL
PRODUIT DE MELCHERS DISTILLERIES LIMITED, MONTREAL et BERTHEVILLE

Où va votre argent

.....

Dépensez-vous tout ce que vous gagnez? Il est toujours possible de faire quelques économies. Economisez-vous autant que vous le pouvez? Il est presque possible d'économiser davantage. Ce qui compte, c'est l'épargne régulière. Mettez de côté chaque semaine, chaque quinzaine ou chaque mois, une partie de votre salaire ou de vos revenus. Ouvrez aujourd'hui un compte d'épargne à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$160,000,000
534 bureaux au Canada
66 succursales à Montréal

PLateau 5151

ACHETER CHEZ DUPUIS C'EST ECONOMISER

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de **QUALITE, SERVICE** et **SATISFACTION**.

La maison DUPUIS est dirigée par des Canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.

Dupuis Frères
LIMITED

Rues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny et St-Christophe

Problèmes ouvriers d'aujourd'hui et d'après-guerre

Il y a quelques mois seulement le B. I. T. transférait ses services essentiels de Genève à Montréal et malgré les difficultés encourues pour le transport de ses archives les plus indispensables et le déplacement d'une partie de son personnel appartenant à 18 nationalités, le B. I. T. a pu faire paraître le premier numéro de sa revue mensuelle intitulée: "Revue internationale du Travail", au Canada. Ce numéro comprenant environ 130 pages commence par une "Note du Directeur", dans laquelle M. John G. Winant s'exprime de la manière suivante:

"Aujourd'hui, la défense de chaque pays repose, en dernière analyse, sur la solidité de sa structure sociale. C'est le devoir du Bureau international du travail de contribuer à l'établissement, dans le domaine social, d'un programme pratique qui assure aux hommes la reconnaissance de leurs besoins, et à chaque Etat membre de saines institutions économiques et sociales. Le Bureau s'efforcera de rassembler une documentation aussi complète que possible pour les peuples qui reconstruiront l'ordre social."

Aux diverses rubriques figurant dans la "Revue internationale du Travail" vient s'ajouter une nouvelle rubrique donnant sur les questions ouvrières tous les renseignements qui paraissent auparavant dans la publication hebdomadaire du B. I. T. intitulée "Informations sociales." En l'occurrence, cette nouvelle partie donne, entre autres renseignements, un aperçu de l'attitude prise par les autorités publiques dans un certain nombre de pays, militant contre la tendance à la prolongation des heures de travail "sans mûre réflexion et études préalables". Elle contient aussi un aperçu des changements les plus récents en matière d'assurance et d'assistance sociales en Grande-Bretagne, — des nouvelles sur l'action coopérative aux Etats-Unis et en Argentine, — les rapports de la Conférence internationale des marins tenue récemment à Londres et des Conventions annuelles de deux des plus importantes organisations ouvrières du Canada, etc.

Deux articles dus à la plume des membres du B. I. T. constituent cependant la partie principale du numéro de la Revue d'octobre-novembre. L'un de ces articles intitulé: "Les salaires relatifs en temps de guerre", donne une analyse de la nature et des causes des changements survenus en matière de salaires dans différentes industries et occupations. Son auteur, M. E. J. Riches, fait ressortir les difficultés et les dangers qui pourraient résulter des changements relatifs "à la marge de rémunération entre le travail qualifié et le travail non qualifié" et autres variations des salaires relatifs. Il discute les problèmes soulevés par les mesures prises en vue de restreindre ces changements et indique quelques-unes des garanties jugées nécessaires pour la sauvegarde des droits des travailleurs quel que soit le système de contrôle. L'une des garanties essentielles consisterait à son avis dans "la participation effective de représentants des organisations ouvrières à tous les stades des négociations, tant pour la fixation de la politique générale de salaires que pour son application dans le détail."

L'autre article porte la signature du conseiller économique du B. I. T., M. E. F. Penrose, et est intitulé: "L'organisation éco-

nomique pour la guerre totale". Son but est "d'esquisser les principes généraux qui gouvernent l'évolution économique résultant de l'adoption d'une économie de guerre en ce qui concerne plus particulièrement la situation des travailleurs." Cet article servira d'introduction générale à une série de discussions sur certains aspects de l'économie de guerre. Il pose les grands principes qui devront présider la transition de l'économie de guerre à une économie de paix et souligne la nature des problèmes généraux auxquels les pays démocratiques, tant belligérants que non belligérants, auront à faire face. Il trace en termes généraux des règles de conduite visant à accroître l'effort de guerre tout en répartissant équitablement les charges entre les groupes à revenus différents. Dans sa conclusion, M. Penrose dit: "...il est nécessaire de donner aux gouvernements des pouvoirs considérablement accrus et de ne pas laisser aux individus la latitude de produire ce qu'ils veulent et quand ils veulent. A cette fin, les gouvernements devraient avoir un caractère largement représentatif, et comprendre des dirigeants ouvriers choisis par les travailleurs. Pourvu que cette condition soit remplie, il n'y a pas lieu de supposer que l'octroi au gouvernement de pouvoirs adéquats pour poursuivre la guerre totale soit préjudiciable aux institutions démocratiques. A condition qu'elle soit munie d'armes matérielles à peu près suffisantes, la démocratie est une plante plus vicace que beaucoup de ceux qui prétendent la servir ne voudraient la faire croire."

La "Revue internationale du Travail", publiée en français, anglais et espagnol, est un péri-

dique unique en son genre. On sait que le mouvement syndical qui joue un rôle de plus en plus important en Grande-Bretagne, a presque cessé d'exister dans le reste de l'Europe, de sorte qu'il appartiendra pour une bonne part aux organisations ouvrières de l'hémisphère américain de faire survivre le mouvement syndical sur le plan international. De lourdes tâches incomberont aux dirigeants des unions ouvrières de ce côté de l'océan non seulement pendant la guerre, mais plus encore après que les pays démocratiques se seront assurés la victoire. Dans ce but la "Revue internationale du Travail" peut servir de guide. Elle fournit à ses lecteurs non seulement des faits et statistiques (le numéro en question contient cinq pages de statistiques sur le coût de la vie et le prix des denrées alimentaires dans un grand nombre de pays) sur les derniers événements dans le domaine social et économique, mais en plus elle traite des sujets dont le monde ouvrier aura à s'occuper dans la période qui suivra immédiatement la guerre. La "Revue" est un périodique qui devrait être entre les mains de tous ceux qui s'intéressent déjà à ces questions ou qui devraient s'y intéresser en raison de leurs fonctions; elle devrait par conséquent être lue par tous ceux qui prennent une part active au mouvement ouvrier du Canada.

N. B. — Nous recommandons fortement aux syndicats catholiques du diocèse de s'abonner à la "Revue internationale du Travail" dont le prix annuel est de \$6 pour une copie annuelle soit douze pour un an. Il s'agit d'adresser sa demande au Bureau International du Travail, McGill University, Montréal.

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

CLairval 7902 Service courtois et diligent
AQUILA LAPOINTE
 ASSURANCES
 Vie — Feu — Automobile — Vitrine — Vol — Accident —
 Maladie, etc., etc.
 4466, RUE LAFONTAINE
 (Angle William-David) — MAISONNEUVE MONTREAL
 DU CERCLE LEON XIII

Tél. FR. 0117 Accommodation spéciale pour délégués
HOTEL LAFAYETTE
 A.-H. PATENAUDE, prop.
 Amherst et Demontigny (à proximité de l'édifice des Syndicats)

ANTONIO GARNEAU, C.R.

Avocat et procureur

BERTRAND, GARNEAU & PIGEON

276 ouest, rue St-Jacques, Montréal

HA. 7291

Vous vous en
 régalerez jusqu'à
 la dernière

goutte!

Bière
BLACK HORSE

LA BIÈRE

LA PLUS POPULAIRE AU CANADA

IMPR. ALLIÉS
 SYNDICATS CATHOL.-NATIONAUX
 MONTREAL CAN.

Ce journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée), Georges Pelletier, administrateur.